



Photos © M. Faluomi

APPEL À CANDIDATURES 2020/2021

Programme de formation d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS)

Avec le soutien du Ministère de la culture, les cinq grandes Écoles nationales supérieures d'art de Paris, membres composantes ou partenaires de PSL, que sont le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD), Les Beaux-Arts de Paris et La Fémis se sont associés depuis septembre 2016 pour développer la formation post-diplôme d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS) dans le cadre d'une résidence.

Pour l'année scolaire 2020-2021, ce dispositif est proposé aux élèves du Conservatoire de Paris, musiciens (toutes disciplines confondues), ingénieurs du son, danseurs interprètes et notateurs chorégraphiques, ayant obtenu leur diplôme de 2^e cycle supérieur en 2018, 2019 et 2020.

Ce programme, réalisé en partenariat avec des villes d'Ile-de-France et les inspections de l'Éducation nationale de circonscription, constitue une formation diplômante d'un an de niveau post-master.

AIMS a pour objectif de former des jeunes créateurs à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leurs projets personnels. Chaque résident sélectionné bénéficie d'une bourse de résidence d'un montant de 12 000 euros (une à trois bourses pour l'année).





DÉTAIL DU PROGRAMME

Chaque artiste sélectionné mettra en œuvre un projet créatif et artistique avec une classe d'une école ou d'un collège d'Ile-de-France, en accord avec un enseignant référent pendant toute l'année scolaire 2020-2021.

Il disposera d'un espace de travail lui permettant de développer parallèlement ses propres projets créatifs, tout en favorisant les échanges et les liens avec les enseignants et les élèves.

Il consacrera 20h par semaine de présence à l'école, réparties entre les ateliers avec les enfants et sa résidence d'artiste.

Il devra concevoir et réaliser une présentation publique du projet artistique conduit tout au long de l'année avec les élèves.

Il rédigera un mémoire de recherche sur la pratique artistique en milieu scolaire et la notion de transmission, qui sera soutenu devant un jury à la rentrée 2021.

Une formation commune sera organisée pour tous les résidents des 5 écoles partenaires dès le mois de septembre 2020, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et de se familiariser avec les outils nécessaires à l'intervention en milieu scolaire.

Le résident bénéficiera du soutien d'un enseignant-tuteur qui l'accompagnera tout au long de l'année scolaire.

L'inscription au Conservatoire est requise pour suivre cette formation.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidats seront sélectionnés par un jury constitué de représentants du Conservatoire de Paris ainsi que de partenaires et de personnalités extérieures.

Le dossier de sélection comprendra :

- un CV ;
- un dossier artistique décrivant les activités artistiques, en particulier les expériences en milieu scolaire, périscolaire ou socioéducatif ;
- une note d'intention d'un projet créatif et artistique avec une classe ;
- une lettre de motivation.

CALENDRIER ET CONTACTS

La résidence avec la classe débutera en octobre 2020 et s'achèvera en juin 2021 par la présentation publique.

Soutenance du mémoire à la rentrée 2021.

Dossier de candidature à retourner par mail au plus tard le 29 juin 2020 à l'attention de Sabine Alexandre.

Les candidats sélectionnés seront invités à se présenter à un entretien avec le jury.

Contacts / renseignements :

Sabine Alexandre

bureau 341

01 40 40 46 80 / salexandre@cnsmdp.fr